

La municipalité de L'Isle-Verte vous invite à prendre connaissance du bilan de la qualité de l'eau potable distribuée pour l'année 2016.

Pour toute questions ou commentaires vous est invité à communiquer avec nous au 418-898-2812.

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2016



Municipalité de L'Isle-Verte

Bernard Ouellet – Technicien en gestion des eaux

Table des matières

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée	3
2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée	4
3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée	9
4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée	10
5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable	11
6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport	12
7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme	13
8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau	15

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Nom de l'installation de distribution :	<u>Station de purification L'Isle-Verte</u>
Numéro de l'installation de distribution :	<u>X0008779¹</u>
Nombre de personnes desservies :	<u>904</u>
Date de publication du bilan :	<u>15 février 2017</u>

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : Guy Bérubé

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

- Nom : Bernard Ouellet
- Numéro de téléphone : 418-898-2812
- Courriel : bernardouellet@lisle-verte.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

¹ <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/distribution/resultats.asp>
(MRC de Rivière-du-Loup, L'Isle-Verte)

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N ^{bre} par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Coliformes totaux	24	51	0
Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i>	24	51	0

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Aucun dépassement de norme

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	1	0
Arsenic	1	1	0
Baryum	1	1	0
Bore	1	1	0
Cadmium	1	1	0
Chrome	1	1	0
Cuivre	5	5	0
Cyanures	1	1	0
Fluorures	1	1	0
Nitrites + nitrates	4	47	39
Mercure	1	1	0
Plomb	5	5	0
Sélénium	1	1	0
Uranium	1	1	0
<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
Bromates	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
Chloramines	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
Chlorites	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>
Chlorates	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
07/06/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	13,2 mg/L N-NO ₂ -NO ₃	Communication avec le MDDELCC et la Santé publique (bureau régional) - Émission d'un avis public de non-consommation préventif concernant les femmes enceintes et qui allaitent, ainsi que les nourrissons.
08/06/2017	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	15,0 mg/L N-NO ₂ -NO ₃	
13/06/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	15,1 mg/L N-NO ₂ -NO ₃	
14/06/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	15,2 mg/L N-NO ₂ -NO ₃	
20/06/2016	Nitrites + nitrates	Caserne incendie, 210 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	13,2 mg/L N-NO ₂ -NO ₃	
21/06/2016	Nitrites + nitrates	Caserne incendie, 210 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	14,2 mg/L N-NO ₂ -NO ₃	
27/06/2016	Nitrites + nitrates	Caserne incendie, 210 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	13,5 mg/L N-NO ₂ -NO ₃	
28/06/2016	Nitrites + nitrates	Caserne incendie, 210 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	14,7 mg/L N-NO ₂ -NO ₃	

04/07/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	14,6 mg/L N-NO2-NO3	Communication avec le MDDELCC et la Santé publique (bureau régional) - Émission d'un avis public de non-consommation préventif concernant les femmes enceintes et qui allaitent, ainsi que les nourrissons.
06/07/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	14,7 mg/L N-NO2-NO3	
11/06/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	13,8 mg/L N-NO2-NO3	
12/06/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	13,3 mg/L N-NO2-NO3	
18/07/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	14,7 mg/L N-NO2-NO3	
19/07/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	14,5 mg/L N-NO2-NO3	
25/07/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	14,6 mg/L N-NO2-NO3	
26/07/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	14,4 mg/L N-NO2-NO3	
01/08/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	14,8 mg/L N-NO2-NO3	
02/08/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	13,7 mg/L N-NO2-NO3	

08/08/2016	Nitrites + nitrates	Résidence unifamiliale, 60 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	14,5mg/L N-NO2-NO3	Communication avec le MDDELCC et la Santé publique (bureau régional) - Émission d'un avis public de non-consommation préventif concernant les femmes enceintes et qui allaitent, ainsi que les nourrissons.
08/08/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	14,2 mg/L N-NO2-NO3	
09/08/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	14,4 mg/L N-NO2-NO3	
15/08/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	14,1 mg/L N-NO2-NO3	
16/08/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	14,3 mg/L N-NO2-NO3	
22/08/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	13,9 mg/L N-NO2-NO3	
23/08/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	13,9 mg/L N-NO2-NO3	
29/08/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	13,6 mg/L N-NO2-NO3	
30/08/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	13,3 mg/L N-NO2-NO3	
06/09/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	12,9 mg/L N-NO2-NO3	
07/09/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	11,6 mg/L N-NO2-NO3	

12/09/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	11,6 mg/L N-NO2-NO3	Communication avec le MDDELCC et la Santé publique (bureau régional) - Émission d'un avis public de non-consommation préventif concernant les femmes enceintes et qui allaitent, ainsi que les nourrissons.
14/09/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	11,5 mg/L N-NO2-NO3	
19/09/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	11,7 mg/L N-NO2-NO3	
20/09/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	11,3 mg/L N-NO2-NO3	
26/09/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	10,9 mg/L N-NO2-NO3	
27/09/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	10,9 mg/L N-NO2-NO3	
04/10/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	10,5 mg/L N-NO2-NO3	
12/12/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	10,4 mg/L N-NO2-NO3	
19/12/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	12,0 mg/L N-NO2-NO3	
28/12/2016	Nitrites + nitrates	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	10,0 mg/L (exprimé en N)	10,5 mg/L N-NO2-NO3	

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)

4.2 Trihalométhanes

(article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l) Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	4	4	8,5

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

Aucun dépassement de norme

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides haloacétiques	0	S.O.	S.O.
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	S.O.	S.O.
Nitrites (exprimés en N)	0	S.O.	S.O.
Autres pesticides (<i>préciser lesquels</i>)	0	S.O.	S.O.
Substances radioactives	0	S.O.	S.O.

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

Aucun dépassement de norme

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : Bernard Ouellet

Fonction : Technicien en gestion des eaux, préposé aqueduc, égout et voirie

Signature : *Bernard Ouellet* Date : 1er février 2017

Informations supplémentaires

À noter :

Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

Aucune analyse supplémentaire réalisée

Date de prélèvement	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Paramètre mesuré	Lieu de prélèvement	Résultat obtenu	Mesure prise, le cas échéant, pour corriger la situation
27/01/2016	Demande du MDDELCC pour la période transitoire concernant la mise aux normes de l'installation de traitement de l'eau potable visée par le RQEP	E-Coli à l'eau brute	Station de purification de L'Isle-Verte – Réservoir d'eau brut avant chloration	0 UFC/100mL	S.O.
24/02/2016					
06/04/2016					
18/05/2016					
07/06/2016	Vérification d'ordre organoleptique et validation pour l'ensemble des effets sur les canalisations de distribution de l'eau	Dureté totale	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	91 mg/L CaCO ₃	S.O.
		Sodium	Centre Administratif municipal, 141 rue Saint-Jean-Baptiste	18,4 mg/L	S.O.

13/06/2016	Demande du MDDELCC pour la période transitoire concernant la mise aux normes de l'installation de traitement de l'eau potable visée par le RQEP	E-Coli à l'eau brute	Station de purification de L'Isle-Verte – Réservoir d'eau brut avant chloration	0 UFC/100mL	S.O.
05/07/2016					
08/08/2016					
	Vérification périodique de contrôle	Turbidité		<0,1 UTN	
14/09/2016	Demande du MDDELCC pour la période transitoire concernant la mise aux normes de l'installation de traitement de l'eau potable visée par le RQEP	E-Coli à l'eau brute		0 UFC/100mL	
11/10/2016					
07/11/2016					
30/11/2016	Bris d'une conduite d'alimentation en carburant (diesel) de la génératrice au poste de pompage de l'eau brute	Hydrocarbures pétroliers C10-C50		<0,2 mg/L* Résultat sous la valeur limite de détection de la méthode d'analyse (LBA Eau-H&G2.v6)	Inspection visuelle et changement de la conduite endommagée. Essai de contrôle de l'équipement pour s'assurer de l'étanchéité de la conduite d'amener du carburant (diesel)

12/12/2016	Demande du MDDELCC pour la période transitoire concernant la mise aux normes de l'installation de traitement de l'eau potable visée par le RQEP	E-Coli à l'eau brute	Station de purification de L'Isle-Verte – Réservoir d'eau brut avant chloration	0 UFC/100mL	S.O.
19/12/2016	Détermination de la concentration en nitrates et nitrites selon les différents drains de captage de l'eau brute souterraine	Nitrates et Nitrites	Regard convergent des drains de captage 4,5 et 6. (Secteur Ouest)	10,3 mg/L N-NO2-NO3	S.O.
			Drain Est	9,72 mg/L N-NO2-NO3	
			Puits à Émilien (secteur est)	12,8 mg/L N-NO2-NO3	

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

Aucune plainte reçue